



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 37 – Semaine du 20 au 24 septembre 2021

En bref

Tunisie :

- Le Président Kais Saïed renforce ses pouvoirs
- La moitié de la population tunisienne est couverte par la protection sociale selon un rapport de de l'Organisation internationale du travail
- Coronavirus : fin du couvre-feu et poursuite de la campagne de vaccination

LE CHIFFRE À RETENIR

50,2%

Part de la population tunisienne couverte par au moins une prestation de protection sociale

Libye :

- Le Parlement annonce retirer sa confiance au gouvernement libyen
- Le maréchal Haftar quitte temporairement son poste de commandant en chef de l'Armée nationale libyenne (ANL)
- La reconstruction de la Libye coûterait 200 Md USD selon le ministre de l'Economie
- Le marché libyen à l'honneur lors de la 16^{ème} édition du salon MEDIBAT

Tunisie

• Le Président Kaïs Saïed renforce ses pouvoirs

Le Président tunisien Kaïs Saïed a publié le 22 septembre un « décret présidentiel relatifs aux mesures exceptionnelles » détaillant une nouvelle organisation des pouvoirs publics. Ce décret **renforce encore les prérogatives du Président au détriment du gouvernement et du Parlement**, auquel il va *de facto* se substituer en légiférant par décrets. Il tend à présidentialiser le système de gouvernement hybride encadré par la Constitution de 2014. Le Président est ainsi désormais en charge du pouvoir exécutif et législatif : « *Le président exerce le pouvoir exécutif avec l'aide d'un conseil des ministres présidé par un chef du gouvernement* », « *Le président de la République préside le conseil des ministres et peut mandater le chef du gouvernement pour le remplacer* ».

Lors d'une visite à Sidi Bouzid le 20 septembre 2021, le Président Kaïs Saïed avait déjà déclaré que **le nouveau chef de gouvernement serait nommé « sur la base de provisions de transition répondant à la volonté du peuple »**. Il avait par ailleurs annoncé que **le Code électoral serait amendé en vue de nouvelles élections législatives** qui aboutiront à l'installation d'un Parlement qui servira les intérêts des citoyens. Enfin, il avait assuré que les libertés inscrites dans la Constitution seront respectées.

Pour rappel, suite aux manifestations du 25 juillet, le Président Kaïs Saïed a annoncé qu'il activait l'article 80 de la Constitution lui octroyant des pouvoirs exceptionnels « *en cas de péril imminent menaçant les institutions de la nation et la sécurité et l'indépendance du pays et entravant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics* ». Il a suspendu les activités du Parlement pour 30 jours, levé l'immunité parlementaire et limogé le chef du gouvernement Hichem Mechichi ainsi que de nombreux ministres, notamment le ministre des Finances, Ali Kooli. A l'expiration du délai de ce régime d'exception (30

jours), le 24 août, le Président Kaïs Saïed a prolongé ces mesures exceptionnelles jusqu'à nouvel ordre par un décret présidentiel. Deux mois après l'activation des mesures exceptionnelles, le nouveau chef du gouvernement n'a toujours pas été désigné.

• La moitié de la population tunisienne est couverte par la protection sociale selon un rapport de de l'Organisation internationale du travail

Selon le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) « [World Social Protection Report 2020-22](#) », **50,2% de la population tunisienne est couverte par au moins une prestation de protection sociale** (hors santé), une proportion supérieure à la moyenne mondiale (46,9%) et à la moyenne d'Afrique du Nord (33,8%). **La Tunisie est ainsi le premier pays d'Afrique** en termes de protection sociale, devant l'Afrique du Sud (49,3%), la Libye (46,2%), le Cap vert (39,2%) et l'Égypte (34,7%). Par ailleurs, **la Tunisie dépense 7,5% du PIB pour la protection sociale** (hors santé), dont 6,9% pour la vieillesse et 0,6% pour la population en âge de travailler, inférieur à la moyenne mondiale (12,9% du PIB) et à la moyenne d'Afrique du Nord (7,7%), mais supérieur à la moyenne du continent africain dans son ensemble (3,8%). En revanche, la Tunisie dépense plus que ses voisins pour le secteur de la santé, **les dépenses publiques pour la santé ayant atteint 4,2% du PIB**, contre 2,4% en moyenne pour l'Afrique du Nord et 2% pour le continent africain. Ce chiffre est cependant inférieur à la moyenne mondiale de 5,8% du PIB.

• Coronavirus : fin du couvre-feu et poursuite de la campagne de vaccination

La présidence a annoncé un allègement des mesures sanitaires sur le territoire national à partir du 24 septembre 2021, notamment : fin du couvre-

feu ; permettre aux personnes ayant terminé le processus de vaccination contre le Covid-19 d'assister ou de participer à des manifestations ; capacité d'accueil fixée à 50% pour les espaces fermés et les espaces ouverts.

De nouvelles mesures sanitaires sont également entrées en vigueur le 15 septembre 2021 pour les voyageurs à l'entrée sur le territoire tunisien : les personnes vaccinées et non vaccinées doivent présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures pour entrer sur le territoire tunisien. Tous les voyageurs doivent également remplir le formulaire accessible par le lien <https://app.e7mi.tn>. Les personnes n'ayant pas achevé leur schéma vaccinal sont soumises à un confinement de dix jours dans l'un des hôtels réquisitionnés à cet effet et à un second test PCR entre le 7^{ème} et 10^{ème} jour de confinement. Il est conseillé aux personnes vaccinées de se confiner sept jours durant et d'effectuer un second test PCR à la fin de cet auto-confinement.

Par ailleurs, la cinquième journée « portes ouvertes » de vaccination a eu lieu le 11 septembre 2021. Elle a permis de vacciner 336 204 personnes, soit 2,9% de la population. Au 22 septembre, **4 729 690 personnes ont reçu leur 1^{ère} dose (40,1% de la population), 2 568 171 ont reçu une 2^{ème} dose (21,8% de la population)**. A cette date, 702 503 cas cumulés de contamination à la Covid-19 et 24 654 décès ont été confirmés. Une sixième journée nationale de vaccination est prévue dimanche 26 septembre. Elle cible en particulier les jeunes de 15 à 17 ans. Pour rappel, 551 008 personnes ont été vaccinées lors de la première journée de vaccination lancée par le Président Kaïs Saïed le 8 août dernier, 595 141 personnes lors de la deuxième journée le 15 août 2021, 467 631 personnes lors de la troisième journée le 29 août, et 404 153 lors de la quatrième journée le 4 septembre, permettant de faire rapidement progresser la vaccination dans le pays.

Libye

• Le Parlement annonce retirer sa confiance au gouvernement libyen

Le gouvernement de transition dirigé par le Premier ministre Abdulhamid Dbeiba a perdu le 21 septembre 2021 un vote de confiance à huis clos à la Chambre des représentants (CdR) par 89 voix sur les 113 membres présents. Le gouvernement d'unité nationale (GUN) devrait donc continuer à diriger le pays, mais en tant que « *gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes* ». Le porte-parole de la CdR Adalla Beheeg a déclaré que cette décision est liée au fait que le **GUN, censé être un gouvernement intérimaire, a initié des accords à long terme et s'est écarté des tâches convenues** de l'unification des institutions de l'État, la justice entre les Libyens, subvenir aux besoins quotidiens du citoyen, et préparer les élections du 24 décembre 2021.

La motion de censure a été accueillie « avec inquiétude » par la Mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), qui affirme dans un [communiqué](#) que « *le GUN actuel reste le gouvernement légitime jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre gouvernement dans le cadre d'un processus ordonné après les élections* », insistant que la tenue des élections doit rester l'objectif primordial.

Le Premier ministre Dbeiba a réagi en réaffirmant sa détermination à poursuivre ce qu'ils ont commencé et en jurant de continuer à servir le peuple. Aux cris des manifestants rassemblés appelant à la chute du Parlement, le Premier ministre a assuré qu'il tombera. Le Haut Conseil d'Etat a quant à lui jugé la procédure de censure comme « *nulle* », tandis que 65 maires ont affirmé dans une déclaration télévisée leur rejet catégorique du retrait de confiance.

- **Le maréchal Haftar quitte temporairement son poste de commandant en chef de l'Armée nationale libyenne (ANL)**

Le maréchal Haftar s'est retiré provisoirement de ses fonctions militaires, annonçant dans un communiqué publié le 22 septembre 2021 la **nomination d'un remplaçant provisoire à la tête de l'ANL pendant 3 mois jusqu'au 24 décembre**, date des élections législatives et présidentielle. Cette annonce intervient deux semaines après l'adoption d'une loi électorale controversée qui permet à Khalifa Haftar de se porter candidat à la présidentielle et de pouvoir retrouver son poste de commandant en chef de l'ANL s'il n'était pas élu. La loi avait été ratifiée par le chef du Parlement Aguila Saleh sans être soumise à un vote.

- **La reconstruction de la Libye coûterait 200 Md USD selon le ministre de l'Économie**

Le ministre de l'Économie Mohammed al-Hawij a déclaré que la Libye a besoin de **200 Md USD pour des projets de reconstruction**, indiquant que ce chiffre provient d'études menées par la Banque mondiale et les institutions locales. Il a par ailleurs évoqué un **partenariat avec les États-Unis dans le secteur pétrolier et gazier**, alors que la Libye vise à augmenter sa production de pétrole brut à 3 millions de barils par jour dans les années à venir. Pour rappel, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a estimé que le coût du conflit en

Libye s'élève à 576 Mds USD (dégâts matériels et immatériels, récession économique etc.).

- **Le marché libyen à l'honneur lors de la 16^{ème} édition du salon MEDIBAT**

La 16^{ème} édition du Salon méditerranéen du bâtiment (MEDIBAT) se déroulera à Sfax du 6 au 9 octobre et portera une attention particulière sur la Libye, celle-ci étant l'invité d'honneur. Organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Sfax (CCIS), cette édition du salon MEDIBAT regroupera des hauts responsables du Conseil d'Administration de l'Association libyenne des investisseurs, de l'Instance générale libyenne d'encouragement à l'investissement et de l'Union générale des Chambres de commerce et d'agriculture. La deuxième journée (7 octobre) s'articulera autour des enjeux suivants : « Les projets de partenariat tuniso-libyens et la reconstruction de la Libye ». Par ailleurs, trois panels seront organisés sur les thèmes suivants : « Les projets d'habitat, d'équipements et d'infrastructure de base en Libye », « Le développement des mécanismes de partenariat économique entre la Tunisie et la Libye » et « Le financement et l'exécution des projets d'habitat, d'équipements et d'infrastructure de base ».

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international